



ville d'Annay  
Annexe de "La Vie Annaysienne"

# COMPTE-RENDU

## RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2015

### Présents :

Monsieur TERLAT Yves  
Madame MOREN Michèle  
Monsieur DANCOISNE Albert  
Madame DUPAYAGE Angèle  
Monsieur CHATELAIN Lucien  
Madame BEAUCOURT Astrid  
Madame DELANNOY Nathalie  
Monsieur DEDOURGE Tony  
Monsieur MATTEI Daniel  
Monsieur GAPENNE Marcel  
Madame CROMBEZ Nadia  
Madame PARISOT Michèle  
Madame SOWINSKI Yvelise  
Monsieur VANDENBORREN Claude  
Monsieur DRUELLE Claude  
Monsieur LEGRIN Alain  
Madame CHRISTMANN Chantal  
Monsieur BRULIN Frédéric  
Monsieur FROISSART Pascal  
Madame WATTIEZ Laurence  
Madame SWINIARSKI Andrée  
Madame TANTART Valérie  
Monsieur LELEUX Pascal  
Monsieur SEWERYN Philippe

### Excusés :

Madame DEMEYERE Martine  
(pouvoir à Monsieur GAPENNE)  
Monsieur BIDAULT Bernard  
(pouvoir à Monsieur SEWERYN)  
Monsieur KUSNIREK David  
(départ après le débat d'orientation  
budgétaire, pouvoir à Madame  
TANTART)



Monsieur le Maire est revenu dans un premier temps sur la cérémonie des vœux. Il a souligné l'enthousiasme des annaysiens qui sont venus en nombre pour ce premier grand oral. Il s'est aussi félicité de la communion entre tous lors de la minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Charlie Hebdo et du supermarché de Paris, rejetant ainsi le terrorisme en réaffirmant des valeurs de Liberté, Egalité et de Fraternité avec la laïcité comme moyen d'y parvenir.

Il a ensuite dénoncé la politique du gouvernement et ses choix contraires à l'intérêt général, totalement à l'opposé des vraies valeurs humanistes comme le prouve le passage en force de la loi Macron, véritable régression sociale qui annihilent de nombreux acquis sociaux. Monsieur le Maire a défini cette loi comme une contre-révolution libérale et anti-écologique.

Il a de nouveau tiré le signal d'alarme concernant la baisse des dotations de l'Etat qui va impacter davantage les finances des collectivités locales et à juste titre la ville d'Annay. En 2014, la baisse est de 22 710 €. A données similaires (nombre d'habitants, etc...) elle sera de 78 713€ en 2015, de 134 715 € en 2016 et

de 190 718€ en 2017 ! Les collectivités locales sont pourtant à l'origine de près de 70% de l'investissement public, source d'emploi et de croissance. Cela correspond à l'**excédent de fonctionnement annuel**. Une catastrophe !

Monsieur le Maire a ensuite fait le point sur les différents projets en cours. Après plusieurs mois de travaux de mise aux normes, l'Oasis devrait rouvrir ses portes dans les mois qui viennent. Une commission d'étude statuera sur les candidatures qui viennent d'être lancées.

Le lotissement au Quai d'Annay est sur de bons rails. Les maisons devraient rapidement sortir de terre puisqu'une trentaine de permis de construire a été déposée, à ce jour, en Mairie. Maisons et cités vient de déposer le permis de construire des 26 logements sociaux (dont 9 en Prêt locatif aidé d'intégration) route de Lille. Ces constructions feront suite aux 12 logements actuellement en cours.

Pour conclure, Monsieur le Maire a évoqué également le réaménagement de la Mairie qui permet un meilleur accueil de tous et le travail entrepris autour de l'accessibilité des établissements recevant du public.

## 1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Philippe SEWERYN a été installé conseiller municipal en lieu et place de Madame DESTOMBES Manuelle, démissionnaire.

## 2. TIRAGE AU SORT DES JURYS D'ASSISES

Ont été tirées au sort publiquement les personnes ci-dessous susceptibles de siéger en qualité de juré, aux assises du Pas-de-Calais en 2016 : DELEVAQUE Guillaume, COGET Jacques, CASTORI Christiane, DECUYPER Evelyne, BARTHOD Corinne, PREVOST Eddy, MARTIN Corine, GALANDE Martine, BARON Dominique, BACHEROWICZ Halina, PRIEM Corinne, CHRISTIENS Claudie.

## 3. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conformément aux dispositions de la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 15, un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Madame BEAUCOURT, adjointe déléguée aux finances a informé l'assemblée de l'excédent de fonctionnement qui devrait être obtenu à la fin de l'exercice 2014 et procédé à une rapide synthèse des différents comptes budgétaires en insistant sur les nombreuses économies réalisées en 2014. Elle a ensuite abordé la situation de la commune en ce qui concerne l'endettement qui reste raisonnable. Elle a terminé son intervention en listant de façon non exhaustive différents projets qui pourraient être programmés : l'étude pour la construction d'une salle de sports, l'acquisition de nouveaux tableaux interactifs pour les écoles, la réfection des trottoirs, l'investissement en matériel d'espaces verts, des mises aux normes de quais de bus ou encore la poursuite de la rénovation de l'éclairage public.

Les élus ont tour à tour pris la parole dans leur domaine de délégation en faisant le bilan des actions mises en place en 2014 et en annonçant leurs projets pour l'année à venir .

- Madame MOREN sur la solidarité (accroissement des activités au Centre Social, création d'un poste de référent en matière de RSA, utilisation du véhicule pour les personnes à mobilité réduite, développement des actions de solidarité, mise aux normes du local du temple...)
- Madame DUPAYAGE sur l'opération « Voisineurs », les actions prévues en matière de santé et d'accessibilité
- Monsieur DEDOURGE sur les actions liées à la jeunesse et au sport (jobs d'été, nouvelle gestion des accueils de loisirs avec du personnel plus expérimenté, colonies organisées en autonomie en 2015, réflexion en cours sur le projet de construction d'une salle polyvalente)
- Monsieur DANCOISNE pour ce qui concerne l'éducation et la culture (point sur les TAP, VPI, projet de création d'un réseau d'assistantes maternelles, classes de découverte, actions sur le sport et la nutrition)
- Madame DELANNOY dans le domaine des fêtes et cérémonies et des associations (économies réalisées lors du repas des aînés, marché de Noël, cérémonie des vœux, bilan sur les subventions versées aux associations)
- Monsieur CHATELAIN pour évoquer les différents travaux réalisés et pour annoncer les chantiers à prévoir (réfection de voiries et de trottoirs, rénovation de l'éclairage public, mises aux normes de quais de bus...)
- Madame CHRISTMANN et Monsieur GAPENNE en matière de problématique Logement (difficultés rencontrées en matière de gestion du parc locatif social et lutte contre l'habitat dégradé)
- Monsieur VANDENBORREN sur les perspectives d'économies en matière de consommation d'eau (stade municipal et salle de fêtes)
- Monsieur MATTEI sur la situation préoccupante du marais et les interventions à prévoir.

## 4. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Il a été décidé à l'unanimité de déposer un projet visant à réaliser des travaux de mise en sécurité de la voirie dans différents secteurs de la commune et de solliciter une aide financière au titre des amendes de police au taux de 40 %. Le coût global des travaux est estimé à 37 354,22 € hors taxe.

Les travaux envisagés sont : mise aux normes des dos d'âne rue Potier et Desprez et Demeester, travaux de sécurisation de 2 passages-piétons route de Lille (Lieu dit La Concurrence), travaux de sécurisation de 2 passages piétons RD 917 et carrefour de l'Idéal, rénovation de l'éclairage public Route d'Harnes, rénovation de l'éclairage public Rue du 14 juillet (suppression des lampes boules)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5. DEMANDE DE SUBVENTION DETR - TRAVAUX ACCESSIBILITÉ SALLE DE FÊTES

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le dossier de demande de subvention DETR présenté par Monsieur CHATELAIN, adjoint aux travaux, dans le cadre de travaux visant à permettre l'accessibilité à la salle de fêtes aux personnes en situation de handicap. Le coût global de ces travaux est estimé à 42 350,00 € hors taxe et pourrait être subventionné à hauteur de 20 %.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6. DEMANDE DE SUBVENTION DETR - TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le dossier de demande de subvention DETR présenté par Monsieur CHATELAIN, adjoint aux travaux, dans le cadre de travaux d'amélioration de l'éclairage public dans plusieurs rues de la commune (rues Tantart, 11 novembre, Martin, Boursier, Louis Morel, 14 juillet, Ramond, chemin kociemski, Place Pasteur, rue Marcel Legros). Le coût global de ces travaux est estimé à 53 969,33 € hors taxe et pourrait être subventionné à hauteur de 25 %.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 7. DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET PARLEMENTAIRE-ACQUISITION DE VIDÉOPROJECTEURS

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le dossier de demande de subvention parlementaire et DETR pour l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs afin de continuer à équiper les écoles présenté par Monsieur DANCOISNE, adjoint délégué à l'Enfance, l'Education et la Culture. Le coût de ces acquisitions est estimé à 19 246,54 € hors taxe subventionnable à 50 % dans le cadre de la subvention parlementaire proposée par Monsieur DELCOURT, député de la circonscription et à 25 % dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8. RÉTROCESSION LOTISSEMENT STEMPNIAK - QUAI D'ANNAY

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord de principe pour la reprise dans le domaine public communal, après réception des travaux, des voiries, espaces verts et réseau d'éclairage public qui seront mis en place dans le cadre de la réalisation du lotissement Quai d'Annay.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9. ADHÉSION ASSOCIATION DROIT DE CITÉ

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers municipaux ayant pris part au vote, décide d'adhérer à compter de l'année 2015 à l'Association Droit de Cité dont le siège social se situe Rue Louis Blériot Pôle Associatif-Bâtiment G 1ER Etage 62420 Billy-Montigny. L'adhésion à l'association Droit de Cité pourrait permettre à la commune de disposer de moyens supplémentaires lui permettant de valoriser les activités culturelles mises en place. La participation financière sollicitée par cette association sera de 0,762 € par habitant pour l'année 2015 soit 3256,00 €.

**ABSTENTIONS : M.M. LELEUX - SWINIARSKI - TANTART - SEWERYN - KUSNIREK - BIDAULT**

## 10. ENGAGEMENT DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

Le conseil municipal à la majorité décide de reconduire le dispositif F.P.H qui est financé à 70 % par le Conseil Régional et à 30% par la commune d'Annay. La gestion de ce dispositif est confié à une commission de gestion placée auprès de l'Office Municipal Culture Cérémonie Festivités. Trois membres sont désignés pour siéger à cette commission, Monsieur le Maire étant membre de droit : Monsieur GAPENNE Marcel, Monsieur BRULIN Frédéric, Monsieur LEGRIN Alain.

La Municipalité s'engage à verser une subvention de 2 615,00 € à cette association au titre du dispositif FPH, le conseil régional de son côté intervenant à hauteur de 6 100,00 €.

**CONTRE : M. LELEUX**

## 11. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Il est décidé à l'unanimité d'adopter le rapport présenté par la Commission d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. La commune devrait bénéficier d'une régularisation positive de 19 836,00 € sur le budget de l'année 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 12. DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS - MISE EN ACCESSIBILITÉ DES QUAIS DE BUS

Il est décidé à l'unanimité d'approuver le dossier de demande de subvention auprès du Syndicat Mixte des Transports dans le cadre de travaux d'aménagement de quais de bus (2 quais à l'arrêt « Marais » rue Kléber Rolle, 1 quai rue Joseph Mattéi, 2 quais rue du Mont Dore). Le montant de subvention qui peut être alloué par le SMT s'élève à 10 000,00 hors taxe par quai de bus aménagé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 13. CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX - RUE DU 11 NOVEMBRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers municipaux ayant pris part au vote autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives en vue de procéder à la cession à Monsieur ELLART Rémy de 2 terrains communaux rue du 11 Novembre, le premier cadastré Section AC 218 pour 251 mètres carrés au prix de 9 000, 00 €, le second cadastré Section AC N° 952 p pour une contenance de 104 mètres carrés sous réserve d'arpentage au prix de 6 570,00 €.

**ABSTENTIONS : M.M. LELEUX - SWINIARSKI - TANTART - SEWERYN - KUSNIREK - BIDAULT**

## 14. MOTION CONTRE LA POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ DES COMMUNES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des conseillers municipaux ayant pris part au vote, dénonce la politique de réduction des dotations d'Etat de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017 risquant d'entraîner la réduction voire la suppression des services publics. Il demande l'arrêt immédiat de cette austérité imposée aux collectivités.

Il demande la création d'un nouvel impôt territorial des entreprises assis sur leur capital, et taxant les actifs financiers. Il demande la remise à plat de l'ensemble des exonérations sociales et fiscales avec ce critère : les aides publiques aux entreprises doivent être utiles à l'emploi et à la croissance.

**ABSTENTIONS : M.M. LELEUX - SWINIARSKI - TANTART - SEWERYN - KUSNIREK - BIDAULT**

*La séance est levée à 20h15*

## Travaillons tous ensemble pour Annay

La priorité de la nouvelle municipalité a été, dès le lendemain de l'élection municipale de 2014, de se mettre au travail au service de tous les Annaysiennes et Annaysiens sans distinction, sans discrimination. Sans entrer dans la polémique et le dénigrement de la gestion antérieure, il a fallu prendre connaissance des dossiers en cours ou en attente ; bref, il nous a fallu assumer l'héritage de l'ancienne municipalité.

Certains constats ont été sans appel. Les problèmes récurrents du centre social ont retenu notre attention d'autant plus que la garantie décennale expirait en décembre 2014. Une intervention de l'entreprise concernée aura lieu très prochainement et permettra de clore ce dossier (coût de l'intervention à la charge de l'entreprise : 20 000 euros).

La solitude des personnes âgées a été prise en compte. Après l'avoir étudiée soigneusement, une organisation a été mise en place pour répondre aux besoins de la population concernée qui est satisfaite à ce jour. (Opération : les voisineurs).

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2014, en comparaison avec l'année 2013, ont été réduites, diminuées autant que faire se peut : la réduction se situe autour de 25 000 euros environ. L'application de la réforme des rythmes scolaires, qu'il a bien fallu accepter et mettre en place, a été élaborée en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants. C'est une dépense importante dans le budget communal.

Pour résumer, dans tous les domaines et activités de la vie communale, les nouveaux élus municipaux sont présents et actifs. La feuille de route est écrite, la ligne de conduite est tracée. « La tête dans le guidon », vos élus travaillent sans relâche, avec acharnement et persévérance, dans l'intérêt de toute la population.

Réactifs, sensibles, compréhensifs, bienveillants face aux besoins et réclamations des citoyens, ils agissent et prennent des initiatives dans le cadre de leurs délégations municipales. Cela demande parfois de la patience car il faut tenir compte des moyens humains, matériels et financiers qui sont à leur disposition.

Accepter et respecter les différences (sachant que nous sommes tous différents les uns des autres, avec des défauts et des qualités), **tel est l'état d'esprit des élus qui ont en charge la gestion municipale.**

**Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demeyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.**

---

### T'as pas cent balles ?

*« ...Nous nous heurtons pour l'année 2015 à une véritable impossibilité : celle de maintenir au même niveau notre action au service de nos concitoyens tout en conservant les mêmes taux d'imposition locale... ».*

Voilà comment, au travers d'une motion – proposée au vote du Conseil municipal contre la politique d'austérité pour les communes – le maire nous explique que « ...les décisions gouvernementales de réduire les dotations de l'Etat de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017 se traduisent par des pertes sèches de financement dans les communes ».

Pour le Maire communiste et sa majorité « hétéroclite », le seul responsable depuis 2014, de l'asphyxie financière de nos finances communales porte un nom : l'Etat français. C'est le coupable idéal. Il a bon dos, comme souvent.

Le candidat TERLAT et son équipe « d'experts » annonçaient pourtant pléthore de projets. Qu'importe les mensonges, il fallait gagner ! Mais en politique c'est bien connu, lorsqu'on échoue à tenir ses promesses : c'est d'abord la faute de l'autre ! Que les Annaysiens se préparent à entendre de M. TERLAT et de ses amis du moment, un autre propos...du genre : les engagements du programme 2014-2020 ne seront tenus qu'à la seule condition de relever significativement les impôts locaux ! Par ici la monnaie, M. TERLAT a besoin de sous. T'as pas cent balles ?

Pour ce qui nous concerne, nous pouvons aider cette majorité aux abois de quelques conseils de bon sens. D'abord que le maire et nos élus, eux si soucieux de l'équilibre des finances locales, commencent par diviser par 2 leurs indemnités de fonction ! Et puis, parce ce qu'on en est à chasser l'inutile, de la même manière économisons en supprimant les postes superflus dans un village comme le nôtre. S'impose celui de « collaborateur au cabinet du maire » et « d'assistante des élus » créés fin 2014. Mais là, chut, on touche à des amis !

**Andrée SWINIARSKI, Valérie TANTART, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Philippe SEWERYN et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux de la liste « Rassemblement pour l'avenir ».**